

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_081

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

MISE EN ŒUVRE DES
CHANTIERS ÉDUCATIFS
ANNÉE 2026

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. ARSALE, M. BEROU, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, M. JEANNE

Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M. PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUE (par proc. à M. MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme AZEMA (par proc. à M. MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :

Mme LE CARPENTIER, Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 01 JUIL. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260625-D2026_081-DE

Rapport de : Fabienne GUGLIELMI

Depuis le 8 avril 2024, les quartiers de Saint-Clair, Cuire le Bas et Montessuy sont classés en "Quartiers Populaires Métropolitains". Anciennement en veille active, ils bénéficient désormais d'un suivi renforcé dans le

cadre de la réforme 2024 de la politique de la ville. La commune de Caluire et Cuire maintient une vigilance accrue afin de prévenir toute dégradation des équilibres sociaux, urbains et économiques de ces secteurs.

Dans cette optique, il est proposé que certaines actions reconnues pour leur intérêt et leur efficacité soient reconduites en 2026. Les chantiers éducatifs s'inscrivent pleinement dans cette démarche. Cette initiative permet à des jeunes, filles et garçons de plus de 16 ans résidant à Caluire et Cuire, de vivre une première expérience professionnelle durant les vacances d'été, au sein de divers services municipaux.

À la suite de la refonte du dispositif de prévention spécialisée engagée sur le territoire métropolitain, la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône est désormais le partenaire de la Ville pour la mise en œuvre de cette action, en remplacement de la Fondation des Amis Jeudi-Dimanche (AJD). Le départ des AJD de la Ville de Caluire et Cuire est intervenu le 31 août 2025.

En 2026, huit services municipaux accueilleront des jeunes dans le cadre des chantiers éducatifs : Parcs et Jardins, Centre Technique Municipal, Caluire Juniors, Caluire Jeunes, Maison de la parentalité, Restauration, Piscine et Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications. Ce dispositif permettra ainsi à un groupe de 16 jeunes d'en bénéficier. Ces derniers sont identifiés et accompagnés tout au long de l'année par les conseillers de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône.

La Ville confirme son soutien financier à cette action de prévention. Comme en 2025, celui-ci s'élève à 15 230 euros, correspondant au financement de 18 semaines d'activité à raison de 35 heures hebdomadaires, ainsi qu'aux frais de gestion associés.

Le partenariat entre la Ville de Caluire et Cuire et la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône est formalisé et encadré par une convention qui en définit les modalités.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention entre la Ville de Caluire et Cuire et la Mission Locale Plateau Val de Saône relative à la mise en œuvre des chantiers éducatifs de l'année 2026, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout éventuel avenant ultérieur ;
- DE DIRE que les crédits afférents seront imputés au compte fonction 338 nature 65748 du budget 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bastien JOINT,
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUL. 2026
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

